

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation - Jean-Daniel Carrard et consorts - Halte CFF
d'Y-PARC: de nouveau laissée pour compte ?
(26_INT_12)

Rappel

J'avais déposé une interpellation le 24 avril 2018 pour un soutien du Conseil d'Etat à la création d'une halte CFF au Parc Scientifique et Technologique d'Yverdon-les-Bains (Y-PARC). Ce à quoi le Conseil d'Etat avait répondu positivement.

Par la suite, nous avons défendu ensemble ville d'Yverdon-les-Bains et le canton ce projet afin qu'il soit soutenu au niveau fédéral. En juin 2019, dans les cadres du développement stratégique PRODES, les chambres fédérales avaient validé le projet de halte CFF à Y-Parc, dans le but d'améliorer l'accessibilité et de décharger l'autoroute Lausanne-Yverdon-les-Bains.

Les délais de réalisation d'alors se situaient aux environs de 2026-2028. Très récemment, à savoir décembre 2025, la municipalité actuel d'Yverdon-les-Bains a déposé un préavis au conseil communal afin d'obtenir un crédit d'étude pour cette future halte CFF.

Qu'elle ne fût pas ma surprise de découvrir le jeudi 29 janvier que dans le programme des transports du Conseil Fédéral présenté par M. Rösti, que ce projet de halte CFF à Y-PARC n'existe plus !

Dès lors je demande au Conseil d'Etat comment c'est possible qu'après tout ce temps, ce projet n'ait non seulement pas avancé, mais surtout qu'il ait disparu des projets de la confédération, à savoir CFF et OFT ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage la préoccupation exprimée par le député quant à l'avenir de la halte ferroviaire Yverdon-Y Parc. Il rappelle que ce projet, soutenu conjointement par le Canton et la Ville d'Yverdon-les-Bains, a été intégré à l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), adoptée par les Chambres fédérales le 21 juin 2019.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser sa remise en cause dans le cadre du projet « Transports '45 » soumis à consultation par le Conseil fédéral, le projet n'est pas resté sans suite depuis 2019. Les études ont eu lieu sous la conduite des CFF en coordination avec la Ville d'Yverdon-les-Bains et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les études d'avant-projet, mandatées en mars 2024, se sont poursuivies après l'annonce du lancement de l'analyse « Transports '45 » en 2025. Cela a permis d'avancer dans la phase d'avant-projet qui s'est terminée en février 2026. Si cette étape avait pu être finalisée une année plus tôt, le projet n'aurait pas été soumis à l'expertise Weidmann.

Le Canton a toujours affirmé sa volonté d'une mise en service de la halte à l'horizon 2030, rappelant que d'un strict point de vue de l'horaire, le réseau CFF disposera, avec la nouvelle structure horaire du Pied-du-Jura, de temps en ligne suffisant entre Yverdon-les-Bains et Ependes/Essert-Pittet pour ajouter l'arrêt des trains R1 et R2 à la nouvelle halte Yverdon-Y Parc.

La situation nouvelle résulte du réexamen des programmes d'aménagement ferroviaire entrepris par la Confédération dans le cadre de la démarche « Transports '45 ». Celle-ci a conduit le Conseil fédéral, à remettre en cause, dans le projet de Message soumis à la consultation, plusieurs dizaines de mesures de l'étape d'aménagement 2035, parmi lesquelles figure la halte d'Yverdon-Y Parc.

Il ne s'agit donc ni d'un retrait du projet par le Canton, ni de la conséquence d'une absence d'avancement de sa planification, mais d'une proposition de la Confédération de revenir sur une mesure précédemment décidée par les Chambres fédérales dans le cadre de l'étape d'aménagement 2035 de PRODES, ce qui n'est pas acceptable pour le Conseil d'Etat.

Par conséquent, le Conseil d'Etat a réaffirmé, dans sa prise de position au Projet « Transports '45 », la nécessité de réaliser la halte Yverdon-Y Parc, qui constitue un élément structurant pour assurer l'accès en transports publics à un pôle majeur de développement et d'emplois de l'agglomération yverdonnoise. Les développements prévus dans le projet d'AggloY s'articulent en effet autour de cette halte, qui assure la cohérence entre le développement territorial et la desserte en transport public.

C'est pourquoi il a demandé que cette mesure soit maintenue dans l'étape d'aménagement 2035 et que son financement soit garanti dans le cadre de la modification de l'arrêté fédéral relatif à l'étape d'aménagement 2035 qui sera soumis aux Chambres l'année prochaine. Par ailleurs, il a également demandé que les deux mesures d'Agglo Y liées à cette halte, à savoir son interface ainsi que le réaménagement de l'avenue Pierre-de-Savoie, figurent dans les mesures retenues pour les contributions du programme en faveur du trafic d'agglomération de 5^{ème} génération.

Le Conseil d'Etat continuera à se mobiliser pour défendre la halte d'Yverdon Y Parc dans les prochaines étapes du processus fédéral, en coordination avec ses partenaires et avec le soutien des parlementaires vaudois aux Chambres.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 octobre 2026.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni